

Le problème du logement: la clé est sous le paillason

Le mot à l'affiche

Où en est l'initiative pour le droit au logement ? Depuis bientôt deux mois, sa trace s'est perdue. Curieuse expérience. Au moment où l'idée s'imposait parce que l'actualité la portait, parce que, à la question fallacieusement posée de la suppression du contrôle des loyers, elle semblait être la seule réponse possible, on sentit l'officialité freiner : une telle initiative n'avait aucune chance, le problème n'intéressait pas la Suisse allemande, avez-vous vu, déjà, réussir une initiative, jamais vous ne convaincrez les petits cantons, où prendrez-vous l'argent ? La concordance des avis était impressionnante. Quoi de plus naturel. La démocratie directe bouscule la hiérarchie dans la mesure où elle permet à des mouvements, non reconnus officiellement comme groupes de pression, d'intervenir dans le jeu politique. On disait donc qu'il y avait d'autres moyens plus souples, qu'il faudrait les étudier. Cela prendrait du temps. La bonne politique ne s'improvise pas. Mais le curieux de la chose, ce fut la manière dont, pour la votation de février, les milieux officiels redécouvrirent le caractère aigu du problème du logement. Partisans, adversaires n'avaient à l'affiche que ce mot. Tous voulaient construire et disaient que la politique des autres ne le permettait pas. Et pendant tout ce battage, les efforts de ceux qui étaient décidés à poser la question au peuple suisse sur le fond même du problème passaient à l'arrière-plan.

La Suisse, au bas de la statistique

Les arguments avancés, il y a quelques mois, sont pourtant toujours valables. Nous l'avons dit : le logement est désormais un problème permanent. Même si la pénurie était abolie, l'économie privée serait incapable de résoudre les problèmes sociaux de l'habitat : à quel prix mettra-t-elle un six pièces à la disposition d'une famille de six personnes ?

Or, le nombre de ceux qui affrontent des difficultés matérielles dépasse largement le 10 % de la population. En regard, il faut placer le fait que **la Suisse est un des pays européens où les pouvoirs publics accordent l'aide financière à la construction la plus faible, en proportion des logements achevés.** Beaucoup plus faible qu'en Suède, qu'aux Pays-Bas, qu'en Allemagne, qu'au Danemark, qu'en Autriche...¹ L'intervention de la collectivité s'impose donc par l'évidence de ces seuls chiffres comme une tâche permanente. Mais il va de soi qu'elle ne pourra, même avec la meilleure constitution et les meilleures lois du monde, suffire à tout.

Quels sont les obstacles ?

On évoque toujours l'absence de rationalisation et de préfabrication. Mais c'est un mot. La rationalisation est rendue difficile par le morcellement de la propriété privée et le mode de financement de la construction. C'est à ce dernier point que nous aimerions nous arrêter.

La pénurie des capitaux

La pénurie de capitaux, même si la liquidité semble aujourd'hui un peu meilleure, demeure grave dans le secteur du logement. Nous avons déjà eu l'occasion d'en donner les raisons. Le taux hypothécaire, parce qu'il détermine très directement le coût de la vie, est maintenu le plus bas possible. Pour juger de son importance, rappelons quelques points de repère : une augmentation de 1/4 % du taux hypothécaire correspond à une hausse des loyers de 5 %, à une hausse du prix du lait de 1,5 ct. Une hausse de 1 % entraînerait par le jeu des seules adaptations des loyers, une augmentation de l'indice de 7 à 8 points. Mais si le taux hypothécaire demeurerait trop bas comparé aux autres placements, il serait à craindre que les compagnies d'assurance et les déposants

donnent la préférence aux obligations d'emprunt de premier ordre, à rendements plus élevés. D'où pénurie dans le financement du logement.

Dans son dernier rapport annuel, la Banque centrale coopérative juge ainsi la situation :

« S'il s'avère, selon les constatations officielles, qu'il manque aujourd'hui, dans les secteurs hypothécaire et communautaire, de 1,5 à 2 milliards de francs pour parfaire le financement d'affaires conclues antérieurement, on devra s'attendre de ce côté également à toutes sortes d'ennuis et de surprises en dépit de l'injection fédérale, pas très efficace, de 200 millions de francs par le truchement de l'AVS. Si on ne réussit pas à combler ces trous dans un temps limité, il n'est pas douteux que le financement de la construction de logements en sera rendu encore plus difficile. Car l'aide que la Confédération a fait généreusement miroiter, ou les 300 millions supplémentaires d'argent à bon marché proposés par l'Union syndicale suisse pour encourager la construction de logements, ne suffisent pas et de loin à une solution efficace de cette tâche publique si importante et si brûlante : il y faut en même temps un financement généreux des projets qui échappent à l'aide fédérale. »

Mais à cette difficulté s'en ajoute une autre qui est constante.

La dispersion des investissements

Ceux qui, par profession, pratiquent le placement immobilier, cherchent avant tout à répartir les risques. C'est la politique des fonds de placements, des assurances. Un immeuble dans chaque ville, dans chaque quartier ; de cette manière, ils s'assurent aussi une meilleure implantation publicitaire. « Cet immeuble appartient à la société X », vous rappelle une plaque gravée, même format que pour homme célèbre. Un placement de 30 logements est plus facile qu'un placement de 300 logements. Ainsi des sociétés qui drainent l'épargne et qui la concentrent, au lieu de rendre possibles des opérations d'envergure, dispersent et fragmentent leurs investissements ; elles empêchent de cette manière la réalisation de tout programme d'envergure.

La solution

Le format de D.P. n'est pas tel que nous écrivions des éditoriaux en page 1 pour renvoyer le lecteur à un article « dans le corps » du journal. Aujourd'hui, nous faisons une exception. Notre étude de « l'épargne négociée » aboutit à la conclusion qu'un fonds d'investissement syndical, largement alimenté, serait d'une importance telle qu'en une dizaine d'années le problème du logement (à l'exception du secteur social qui exigera, comme nous l'avons dit, une intervention permanente de la collectivité) pourrait être définitivement résolu.

Il serait possible à la fois : de réaliser des programmes d'envergure et de soustraire à la spéculation un secteur toujours plus important du marché immobilier.

En écrivant cette belle phrase, nous ne croyons pas chevaucher des chimères. La solution est là. C'est l'avis des praticiens que nous avons consultés. Jamais un projet, sans modification de la législation, sans éclats spectaculaires, ne nous a semblé capable de développer des conséquences aussi importantes. Un magnifique champ d'action s'ouvre pour le syndicalisme.

La clé est sous le paillason. Cette clé, c'est l'épargne négociée.

¹ Commission économique pour l'Europe. Cité dans le Cahier de documentation n° 2 de la Commission sociale de l'Eglise libre du canton de Vaud et les Centres sociaux protestants de Genève et de Lausanne, consacré au « Problème du logement ». Cahier bien fait, bien documenté, sans statistiques abusives ; on y trouvera notamment une utile bibliographie.

Bi-mensuel romand
N° 30 1^{er} avril 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Nils de Dardel

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Marx Lévy

Jean-Jacques Leu

Pierre Liniger

Serge Maret

Christian Ogay

C.-F. Pochon

Le N° 31 sortira de presse le jeudi 29 avril 1965

Culture et loisirs

L'exemple de l'expérience française

1848 : la durée hebdomadaire du travail s'élevait à 75 heures. 1965 : on approche de 40 heures. Ces 35 heures gagnées, où ont-elles passé ? Les sociologues, les gens de culture, font les comptes et les décomptes. Combien d'heures consacrées à des déplacements inutiles ? Optimistes et pessimistes s'affrontent : la T.V. ou le sport, c'est mieux que le cabaret du XIX^e siècle ; le livre de poche, mieux que la littérature de colportage. Mais la passivité, mais l'infantilisme, l'agent 007, etc.

Ce qui ne souffre pas la discussion, c'est que dans notre société qui marche au profit, l'industrie du loisir s'est organisée avec des moyens d'une rare puissance, avant que ne se regroupent les consommateurs.

Aujourd'hui, tardivement, surtout dans notre pays, des responsables de mouvements de jeunesse, des syndicalistes, des coopérateurs, tentent de coordonner leur action. C'est pourquoi, à la mi-mars, le Séminaire coopératif de Jongny, a consacré un week-end à la discussion de ce problème. Signe réjouissant, il a été suivi par un nombre inaccoutumé de participants.

L'impression générale est que ce secteur bouge enfin après des temps héroïques où les Unions chrétiennes ont fait œuvre de pionniers. Mais nous avons accumulé un retard considérable — 20 ans au bas mot — sur des pays comme la France, dont les réalisations, pourtant, ne répondent qu'incomplètement aux besoins ressentis par la population. M. Lucien

Trichaud, délégué général de la Fédération française des Maisons de jeunes et de la culture, a présenté l'ensemble des activités de son mouvement. Les participants au week-end de Jongny en furent stupéfaits. **N'a-t-il pas fait état de 520 maisons en activité et de l'ouverture de 10 maisons nouvelles chaque mois depuis deux ans et demi !** La fédération, créée au lendemain de la Libération par André Philip, est aujourd'hui une organisation rodée, qui a découvert tout au long de ses expériences les formules propres à satisfaire aux diverses situations françaises. Le succès des maisons de la fédération a été assuré par plusieurs facteurs :

1. La neutralité en matière religieuse, politique ou professionnelle. Les usagers sont groupés non selon leurs affinités mais malgré les différences qui les séparent. Les maisons sont donc des carrefours d'idées ;
2. L'action auprès des adultes. Les maisons ne limitent pas leur travail au secteur de la jeunesse, mais l'étendent vers d'autres classes d'âge. Le développement est largement favorisé par cette manière d'envisager le problème des loisirs ;
3. L'auto-gestion. Les maisons ne sont pas soumises à une direction administrative autoritaire, car ce sont les participants eux-mêmes qui gèrent leurs activités ;
4. La variété des formules. Le programme architectural de la fédération permet de construire, d'aménager les maisons en fonction des situations locales. Rien n'est fait artificiellement. Il n'y a que des réponses à des besoins ressentis.

Un élément fondamental se retrouve pourtant dans toutes les maisons : le foyer. Que ce soit en plein Paris, dans la grande banlieue, en campagne ou en petite ville, c'est l'élément n° 1. Autour du foyer, selon les situations, rayonnent les salles de réunion, de spectacle, les bibliothèques, les discothèques, les

ateliers, les installations sportives, les centres d'accueil ou les restaurants libre-service.

Et le financement, direz-vous ? Il semble que l'Etat et les communes ont su prendre leurs responsabilités et que la répartition des frais se fait sur des bases raisonnables. Les règles suivantes ont été adoptées : les communes sont propriétaires des bâtiments dont elles ont à charge les frais généraux. L'Etat est intervenu par moitié lors de la construction des locaux et a assuré l'acquisition du premier mobilier. Les activités fonctionnent uniquement grâce aux cotisations des adhérents. Le personnel de direction est formé, puis rétribué par la fédération, détaché ainsi des politiques locales. Les responsables d'activités quant à eux travaillent pour la plupart bénévolement. Et chez nous ?

La majorité des communes ont fait un effort réel, supérieur même à celui de la France, dans l'équipement en salles. On sait que dans le canton de Vaud la fierté de chaque village est d'avoir sa « grande salle ». Toutefois ces locaux sont conçus pour l'activité (répétitions et soirées) des sociétés traditionnelles : chant, musique, gymnastique.

Mais on ne s'est pas adapté aux formes nouvelles de loisirs : l'enregistrement, la photographie, le cinéma ; pas de locaux pour ces nouveaux loisirs. Pas de discothèques ; même les bibliothèques sont le plus souvent mal équipées.

De même, nous manquons d'animateurs initiés à ces techniques nouvelles. Nous n'avons pas encore réorienté nos efforts.

En fin de compte, c'est sur ce point-là que la France nous précède. Partant presque à zéro, elle a mieux adapté son action aux loisirs du XX^e siècle.

Mais à Genève, l'Etat a décidé de stimuler les intérêts. Le Département de l'instruction publique compte un service des loisirs. Dans le canton de Vaud s'est créée une association « Culture et loisirs ». Nous aurons donc l'occasion de décrire son programme.

L'épargne négociée: Des milliards sont déjà épargnés, mais à quoi, à qui

Pour un fonds syndical d'investissements

Dans notre numéro 29, nous avons donné quelques définitions sommaires de l'épargne. Qu'on nous permette un rappel, même si la légèreté du ton devait en souffrir ! L'épargne, c'est ce qui permet l'ensemble des investissements de la nation. Comme il s'agit de réunir, l'an, une quinzaine de milliards, le moyen le plus éprouvé c'est de prélever l'argent sans avertissement. Epargne forcée. Une entreprise doit agrandir son parc de machines ; elle augmentera ses prix ; l'Etat veut payer les autoroutes, il relèvera le prix de l'essence. En comparaison des sommes ainsi soutirées de force, votre épargne volontaire et méritoire est bien peu de choses.

Aussi est-il souhaitable de combiner les avantages des deux systèmes ; réunir des capitaux importants comme le permet l'épargne forcée ; conserver à chacun la propriété individuelle et la jouissance de l'argent qu'il n'a pas converti en consommation.

D'où une troisième forme d'épargne possible : l'épargne négociée. Négociée parce qu'elle doit faire l'objet d'une revendication syndicale ; elle représenterait la participation des ouvriers et des employés à la prospérité des entreprises ; mais cette participation, au lieu d'être distribuée en gratifications, en petites actions ou toute autre forme de cadeaux éparpillés, serait concentrée dans un fonds central d'investissements.

Nous avons présenté (dans D.P. 29) une première forme d'épargne négociée : la participation des travailleurs à la plus-value des entreprises, telle que la fait apparaître l'augmentation du capital social. Reste la seconde forme : le surplus salarial décidé par convention collective et épargné par les travailleurs eux-mêmes.

Ces idées ont mûri plus vite à l'étranger que chez nous. On a passablement parlé du « Plan Leber », qui porte le nom du syndicaliste allemand qui en lança l'idée. Présentons-le d'abord ! (sur l'épargne en Alle-

magne fédérale, voir le numéro du « Spiegel » du 25 novembre 1964).

Le plan Leber

Georg Leber, chef de la Fédération des travailleurs du bâtiment ; un visage gras et fin, sensible et sensuel. Physiquement, assez peu le type du tribun. L'homme a la réputation de son portrait. Certains lui reprochent son manque de fermeté, mais personne ne doute de son imagination. En automne 1964, il publia son « plan pour la formation d'un patrimoine des travailleurs de la construction » (traduit de l'allemand !). Le projet Leber souleva d'assez profonds remous, tant du côté patronal que du côté syndical. Ce plan allait permettre au travailleur de se constituer une petite fortune, dont il disposerait à l'âge de la retraite. Cet objectif devait être atteint grâce à un système d'épargne négociée, dont voici les caractéristiques. Un fonds d'investissement indépendant est créé dans un secteur économique limité. Pour Leber, les entreprises de la construction. Le fonds est géré paritairement par les ouvriers et les patrons. Il finance des constructions d'intérêt public (immeubles à loyers modérés, maisons de culture, etc.). L'épargne qui alimente le fonds est une part des salaires (1,5 % de la masse salariale). Les entreprises versent cette somme directement au fonds. Leber avait prévu trois formes de versement possibles ; il est intéressant de le relever : les entreprises payent au comptant — elles deviennent débitrices du fonds avec paiements d'intérêts — elles apportent des parts de leur capital social. En échange, chaque ouvrier reçoit des certificats attestant les sommes qu'il a épargnées. A l'âge de la retraite, il pourra disposer de l'argent mis de côté. D'après Leber, il aurait disposé au bout de 40 ans d'un capital de 42 000 DM, y compris les intérêts composés.

Le plan Leber parut trop audacieux aux entrepreneurs allemands. Ils ne l'ont pas repoussé, mais désamorcé et tourné à leur profit. Donc un accord

vient d'être conclu entre les partenaires sociaux, au début du mois de mars. La seule chose retenue du plan initial, c'est l'idée de former un patrimoine pour l'âge de la retraite. Mais l'argent épargné ne sera pas versé à un fonds unique ; il restera en dépôt dans les entreprises et sera investi en fonction de l'intérêt des entreprises et géré par les entreprises. Bref, la bonne caisse de retraite traditionnelle. Il est prévu que les contributions seront de 9 pfennig par heure de travail à la charge des entreprises, et 2 pfennig à la charge de l'ouvrier.

M. Leber avait eu, en 1964, de l'imagination.

Les caisses de retraite

En perdant sa principale originalité, soit le fonds d'investissement central, le plan Leber n'est devenu qu'une généralisation de la caisse de retraite d'entreprises.

Or, ce régime des caisses de retraite est largement répandu en Suisse. Il appelle quelques remarques. Tout d'abord, les sommes ainsi réunies représentent d'énormes capitaux. On les évalue à 7 milliards environ. Par exemple, la caisse de l'U.B.S. dispose à elle seule de 188 millions.

Ces caisses sont gérées paritairement, souvent. Mais pour des raisons de formation et d'expérience, les voix patronales sont prépondérantes. Or la gestion même de ces caisses est discutable. Nous n'en contestons pas l'honnêteté ; seuls des placements sûrs et rentables sont recherchés, soit ! De nombreuses caisses financent des coopératives de construction de leur personnel (c'est le cas des C.F.F., des P.T.T., de plusieurs industries). Mais ce qui frappe, c'est que le plus souvent le placement des fonds sert en premier lieu l'entreprise. Une société de brasseurs utilisera cet argent pour financer la construction de cafés-brasseries ; une société qui est à l'étroit dans ses bureaux construira un immeuble commercial et placera dans cette construction les fonds de sa caisse de retraite ; une imprimerie inves-

La procédure pénale

A la lecture de notre article sur l'affaire Genoud, un de nos juristes avait réagi. Il ne contestait pas la thèse fondamentale : il était choqué comme nous par la soumission de la justice à l'Etat, lui-même paralysé par des clans qui se surveillent étroitement ; choqué par l'arbitraire des saisies de la police agissant en dehors du juge d'instruction. Mais il tint à relever que la procédure pénale, dans plusieurs de nos cantons (Vaud, Berne, par exemple) n'offre pas de garantie contre l'arbitraire. Le citoyen croit avoir des droits, jouir de la protection d'un « habeas corpus ». Il n'a pas de droit. Sa protection, c'est la qualité du juge. Elle n'est guère contestable dans notre pays. Et pourtant, si nous revenons à la charge, c'est parce que le code de procédure pénal vaudois est en révision. Or, aucune garantie légale meilleure n'est envisagée dans le nouveau projet. D'où notre insistance.

Voici donc le point de vue du juriste :

Soyons objectifs jusqu'au bout ! Les garanties élémentaires dans le déroulement de l'instruction, la méconnaissance du rôle de la défense, qu'en est-il exactement chez nous ?

Si nous prenons par exemple le canton de Vaud et son code de procédure pénale, on doit bien constater que tout ce qui s'est passé avec Genoud aurait fort bien pu se passer également dans ce canton.

Supposons un banquier algérien arrêté à Lausanne sous l'inculpation officielle d'escroquerie ou de faux. Le juge informateur a le droit de le mettre au secret. Dès lors, l'inculpé ne peut communiquer avec personne, même pas avec son défenseur. Et le secret, prolongeable de 10 jours en 10 jours, peut avoir une durée indéterminée. Genoud a pu voir, après de longs efforts, son avocat, et même un avocat étranger. Chez nous, il n'est nullement certain qu'il en eût

été de même, ni avec l'avocat suisse, ni surtout avec l'avocat étranger. Quant au dossier, même s'il n'y a pas mise au secret de l'accusé, il ne peut être vu par personne, même pas par l'avocat jusqu'à la clôture de l'enquête, si tel est le bon plaisir du juge. Avec un banquier algérien, on eût certainement été moins maladroit chez nous ; mais tout dépend du juge, et non pas de la loi, qui ne fournit guère de garantie contre l'arbitraire. Car si le banquier algérien tombe sur un juge dont la devise est « dedans ! » et qui a un faible pour la mise au secret, il n'y a plus que l'intervention diplomatique et politique pour le sauver ou atténuer les rigueurs de son sort. Juridiquement, il est sans protection, sans garantie et sans défenseur ! Alors ? Comment a pu agir le gouvernement algérien ? Presque comme s'il avait eu un Code pénal vaudois ?

Indexation à mettre à l'index

On sait que la fortune cherche à s'arroger des droits qui sont, légitimement, des droits du travail. Ainsi personne ne conteste la nécessité d'adapter les salaires, automatiquement, à la hausse du coût de la vie ; encore que des économistes, d'un point de vue théorique, voient là un facteur important d'inflation.

Mais les milieux immobiliers tendent désormais à indexer des loyers au coût même de la vie (et pas seulement à l'évolution du taux hypothécaire, ce qui peut passer pour légitime). L'on voit couramment des baux où la hausse est annoncée comme automatique au cas où l'indice croîtrait de sept points.

Comme les loyers sont un poste important de l'indice des prix, on peut surprendre sur le vif la spirale de l'inflation. L'embrayage automatique est à la mode !

servent-ils ?

tira la quasi totalité des fonds de la caisse dans son parc de machines. Ainsi les caisses de retraite sont le plus souvent une épargne négociée qui permet de financer le développement des entreprises ; une variante de l'autofinancement. Qu'on nous comprenne bien ; il ne s'agit pas de critiquer l'institution des caisses ; nous n'en voulons même pas au principe de leur gestion paritaire ; nous ne rêvons pas, en doctrinaires, d'une assurance entièrement étatique. Mais il faut remettre en question publiquement et avec énergie la politique de placements des caisses de retraite. Ces capitaux énormes, la fortune des caisses, à qui servent-ils, à qui confèrent-ils un pouvoir accru ? Pas aux employés, aux ouvriers qui épargnent. Leur pouvoir économique n'en est pas renforcé d'un pouce. Et malgré cet argent qui est leur, le problème qui les intéresse le plus n'est pas résolu : le financement de la construction de logements reste incertain. L'habitat reste objet de spéculations.

Seule la concentration de leur épargne leur donnera le pouvoir économique de régler le problème du logement. Or, cette concentration est compatible avec la structure actuelle des caisses. Nous montrons plus loin comment.

Mais il y a encore une autre forme d'épargne négociée qui permettrait d'alimenter un fonds d'investissement. Examinons-le d'abord !

Le surplus salarial

Le principe fondamental de toute épargne négociée veut que l'épargne des ouvriers, des employés, des fonctionnaires soit consacrée à des tâches collectives primordiales, et non pas qu'elle soit mise au service des entreprises. La condition première de toute efficacité est donc la création d'un fonds syndical unique.

Si ce fonds était alimenté par le prélèvement d'un surplus salarial, quel serait le processus ?

Tout d'abord, il ne saurait être question d'un prélèvement sur les salaires, mais d'un surplus salarial. A défaut de cette précaution, l'épargne entraînerait une baisse ou du moins un plafonnement des salaires réels. Ce sont les conventions collectives qui détermineront pour chaque secteur le taux d'épargne minimum. Il serait souhaitable, pour bien marquer le caractère volontaire de cette épargne, de ménager à l'ouvrier le choix d'accepter ou de refuser d'épargner.

Que représenterait cette épargne ?

Supposons un versement de 10 ct. par heure de travail. Nous sommes à peu près dans les normes allemandes. On compte dans l'année 2200 heures. A supposer que 800 000 travailleurs participent à ce fonds (c'est le nombre de ceux qui sont soumis à la loi sur les fabriques), la récolte serait par année d'environ 170 millions. Chiffre purement indicatif, bien sûr. Ils ne seront pas 800 000 du jour au lendemain. Mais quand bien même le tiers seulement de cette somme serait obtenue, la preuve serait faite qu'il est possible à court terme de réunir, grâce à l'épargne négociée, des sommes considérables. (Indirectement ces chiffres montrent l'importance de la plus-value que représente l'augmentation du capital social des grandes sociétés. Le droit de souscrire à la moitié de l'actuelle augmentation du capital social de l'Union de Banques Suisses serait l'équivalent du tiers de l'épargne à 10 ct. l'heure de 800 000 travailleurs).

Les caisses existantes

L'existence d'un fonds central d'investissement n'est pas incompatible avec l'existence des caisses de retraite autonomes. Voyons sur un cas précis. Reprenons les 188 millions de la caisse de l'Union de Banque Suisse. Chaque employé paie à la caisse le 6 % de son salaire. La banque, elle, participe pour les 9 % de la masse salariale. Supposons l'existence d'un fonds d'investissement. Les représentants du

Les coopérateurs et les centres commerciaux

Nous avons reçu de M. Eric Descœudres, rédacteur en chef de « Coopération », la précision suivante :

« Un petit détail en ce qui concerne votre article sur les « Shopping Center ». Vous dites dans cet article que la Coopérative de consommation de Zurich ouvrira un magasin libre-service dans le centre d'achats projeté près de Zurich.

« Je crains qu'il n'y ait ici une petite erreur : à ma connaissance, ce n'est pas le **Lebensmittelverein** de Zurich, mais le **Konsumverein** qui participe à ce projet.

« Or, la Coopérative de consommation zuricoise affiliée à l'U.S.C., c'est le Lebensmittelverein. Le Konsumverein est une société par actions qui a renié ses origines et n'a plus rien de commun avec le mouvement coopératif.

« Je pense que dans votre article nous vouliez bien parler de la Société de consommation (Konsumverein) de Zurich, et non pas de la coopérative (Lebensmittelverein).

« Il ne serait pas inutile de publier cette petite rectification, car votre article donne l'impression que le mouvement coopératif s'est laissé embarquer dans une entreprise d'inspiration américaine et qui se soucie peu des véritables intérêts du consommateur.

« Je ne veux pas dire par là que tout le monde au sein du mouvement coopératif partage (comme je le fais) vos critiques à l'encontre des « Shopping Centers ».

« Mais enfin, dans le cas du centre d'achats de Wallisellen, la coopérative, à ma connaissance, ne s'est pas embarquée dans cette aventure. » E. D.

personnel pourraient exiger que la caisse souscrive des parts de ce fonds d'investissement syndical pour une somme correspondant à la contribution des employés. En l'occurrence, les 2/5 ; ce qui représenterait pour cette seule société quelque 38 millions. Ajoutons enfin qu'il existe déjà des caisses de prévoyance purement syndicales. Leur fortune est en général limitée. La plus riche (celle des typographes) possède des fonds qui représentent une trentaine de millions. Ici, le regroupement de ces capitaux par participation à un fonds commun devrait être chose facile ; ou plus exactement elle ne dépendrait que de la seule volonté des fédérations syndicales.

Au service des besoins collectifs

Quand un système est bien au point, tout concourt à sa bonne marche. Tel est le cas de notre régime d'économie privée. Quand vous achetez un bien de consommation, ou quand vous vous privez de ce bien pour épargner, ou quand vous cotisez à votre caisse de retraite, quoi que vous fassiez, vous renforcez l'économie privée dont le but premier est la recherche du profit et non la satisfaction des besoins. Mais à cet employé, à ce fonctionnaire qui cherche un logement, demandez quel capital représente sa caisse de retraite, qui gère cet argent, comment il est investi, selon quels critères, quelles priorités ? Pas un, nous relevons le défi, ne saura nous répondre. Ils ignorent la force économique qu'ils pourraient concentrer entre leurs mains.

Un fonds syndical d'investissements d'intérêt public, alimenté par l'épargne négociée. Beau thème de revendication qui pourrait unir dans la même lutte ouvriers, employés et fonctionnaires !

Au moment où le problème du logement est si aigu, où l'encouragement à l'épargne est au premier plan, l'occasion est favorable pour prendre l'initiative des opérations. Le syndicalisme suisse engagera-t-il la bataille de l'épargne négociée ?

Planification régionale

Notre éditorial sur la nécessité d'une planification cantonale a retenu l'attention (cf. « La Tribune de Lausanne », « La Nation »).

Mais les objections, toutes naturelles d'ailleurs, ont surgi. Comment une planification serait-elle possible alors que les cantons sont vidés de tout pouvoir économique par la Constitution fédérale qui garantit la liberté de commerce et d'entreprise sur l'ensemble du territoire suisse ? L'argument est sérieux. Mais l'étude de ce point particulier offre de l'intérêt : le même problème se pose aujourd'hui aux pays européens qui ont adhéré au Marché commun. A l'intérieur de l'Europe unie, y a-t-il place encore pour une planification nationale ? La planification implique-t-elle la centralisation, quitte à ce que l'exécutif central prenne d'autorité des décisions en faveur de telle ou telle région ? Du point de vue européen, du point de vue suisse, du point de vue fédéraliste, il y a là une question essentielle.

Autre objection : pourquoi confier à une institution nouvelle ce qui serait de la compétence naturelle du

Conseil d'Etat. Cette objection peut être écartée. L'information, la statistique, la prévision, la préparation de la croissance économique doivent être entre les mains d'hommes dont la fonction n'est pas politique. A eux de proposer les choix possibles, avec une totale impartialité. Ensuite, les politiques peuvent prendre leurs décisions et agir. Mais il y a là deux tâches distinctes.

Ajoutons encore que selon les traditions de la démocratie suisse, un « plan » devrait être soumis au peuple. Une telle expérience, alors que partout, on cherche des formules de planification dite démocratique, serait en Europe d'une importance particulière. Mais, à « Domaine Public », nous sommes conscients de l'ambiguïté du mot « planification » dont on use et abuse. Aussi sommes-nous en train de préparer une étude sur la signification d'une planification cantonale : dès que nous aurons réuni la documentation et pris les contacts indispensables, nos lecteurs connaîtront le résultat de cette enquête.

De Brupbacher à Carlo Lévi

Pour le mois de mars, pour avril, pour mai, nous comptons sur nos lecteurs pour nous aider à diffuser « Domaine Public ».

Notre tirage progresse. Il a passé à 2200. Mais d'ici à fin mai, nous désirons augmenter de 100 le nombre de nos abonnés.

Vous connaissez nos recommandations : faites des abonnés, distribuez des exemplaires de diffusion, envoyez-nous des adresses utiles.

Pour le prochain concours, après « Socialisme et Liberté », nous avons mis en enjeu d'amitié : « Le Christ s'est arrêté à Eboli ».

Pourquoi ?

Potenza, Matera, les chefs-lieux de l'Italie du Sud, de cette province qui porte les beaux noms de Lucanie ou de Basilicate ; ces deux noms nous ont été rendus familiers par les travailleurs étrangers. La chronique des accidents de chantier les fait parfois surgir : « Un manœuvre originaire de Potenza, victime de la fausse manœuvre d'un trax. » Réciproquement, si vous déambulez dans ces villes, vous croiserez avec surprise des voitures à plaques genevoises ou zuricoises ; ce ne sont pas des compatriotes, mais des travailleurs italiens, en vacances, chez eux.

Matera, c'est la ville-témoin de ce qu'a pu être la misère européenne. Carlo Lévi la vit ainsi, il y a vingt-cinq ans :

« Dans ce précipice se trouve Matera... La forme de ce ravin était étrange, on aurait dit deux moitiés d'entonnoir, placées l'une à côté de l'autre, séparées par un petit éperon et réunies à la base en une pointe... les cônes renversés, ces entonnoirs s'appellent Sassi : Sasso Caveoso et Sasso Barisano.

» C'est ainsi, qu'à l'école, nous nous représentions l'enfer de Dante. Je commençais, moi aussi, à descendre par un chemin muletier de cercle en cercle. Le sentier, extrêmement étroit qui descendait en serpentant, passait sur les toits des maisons, si on peut les appeler ainsi. Ce sont des grottes creusées dans la paroi d'argile durcie du ravin, chacune d'elle a une façade sur le devant, certaines sont mêmes belles, avec de modestes ornements du XVIII^e siècle. Ces semblants de façades taillées verticalement dans le roc deviennent légèrement saillantes dans leur partie supérieure par suite de l'inclinaison de la côte : c'est par cet espace étroit entre les façades et la paroi que passe la route qui est en même temps un toit pour ceux qui habitent en-dessous. Les portes étaient ouvertes à cause de la chaleur. Je regardais en passant et j'apercevais l'intérieur des grottes, qui ne voient le jour et ne reçoivent l'air que par la porte. Certains n'en ont même pas, on y entre par

le haut, au moyen de trappes et d'échelles. Dans ces trous sombres, entre les murs de terre, je voyais les lits, le pauvre mobilier, les hardes étendues. Sur le plancher étaient allongés les chiens, les brebis, les chèvres, les cochons. Chaque famille n'a, en général, qu'une seule de ces grottes pour toute habitation et ils y dorment tous ensemble, hommes, femmes, enfants et bêtes. Vingt mille personnes vivent ainsi. » C'était en 1937. Vingt mille personnes, proies de la malaria, de la fièvre noire, du trachome.

Aujourd'hui, les sassi sont presque totalement désaffectés. N'y vivent encore que quelques milliers de personnes. Mais ce n'est qu'après la guerre que de Gasperi, découvrant avec stupéfaction cette hallucinante ville troglodyte, donna l'ordre de reconstruire la cité sur les hauteurs des rives du Bradano. Les travaux débutèrent en 1950. Nous connaissons donc déjà notre grande prospérité d'après-guerre que Matera était encore l'enfer. Aujourd'hui, les touristes peuvent avec bonne conscience s'emparer du site. Une route permet de descendre au fond du ravin et de contempler la ville. Le guide bleu la désigne sous le nom de route panoramique et pourtant nous sommes les contemporains de cet entonnoir de misère. A Matera, on fera la moue si vous déclarez vouloir vous rendre à Aliano : sordide, déprimant, vous dira-t-on.

C'est là, dans ce hameau, cerné par les ravins, que Carlo Lévi fut exilé par le fascisme pendant la guerre d'Abyssinie. Il décrit ce village avec minutie ; c'est une sorte de document d'« ethnographie intérieure », mais sur un ton jamais pédantesquement scientifique, toujours généreux, sans complaisance.

Ce livre, « Le Christ s'est arrêté à Eboli », est certes connu. Mais dans sa simplicité, il est pour nous plus important que beaucoup de littératures présomptueuses. Avec le recul, il s'imposera comme un classique. C'est pourquoi Ruth Dreifuss le met en enjeu.

Elle ajoute ces raisons personnelles : j'ai relu ce livre lorsque j'ai habité le Malcantone (une région assez sauvage du Tessin entre Lugano et Ponte-Tresa). C'est une région moins âpre, mais comme la Lucanie peuplée de chèvres ; certaines même sont redevenues sauvages et vivent en bandes sur les flancs du Monte Sema. C'est aussi une terre d'où l'on émigre, de femmes restées seules, d'hommes qui rentrent au pays pour les fêtes ou pour y passer une vieillesse morne. Le Malcantone, c'est un pays moribond où les contrebandiers remplacent dans les histoires qu'on se raconte les brigands du Sud de l'Italie. Carlo Lévi m'a fait comprendre cette région de mon propre pays.

A un jeune poète

La poésie occupe un drôle de royaume, no man's land aux confins du silence et de la parole, où les mots, libérés de l'ustensilité, deviennent des objets-prétextes. Prétextes à rêver, c'est-à-dire à revoir. La pratique opacifie ; la poésie illumine. Par le truchement de la contemplation, elle rend l'homme à l'ingénuité. En l'air — « dans les nuages », dit le sens commun, identifiant les nuées avec des coussins confortables — le poète accomplit sans balancier, sans filet, ni corde ni piolet, ses travaux dangereux : ce faux promeneur, qui a l'ambition de laisser une trace, se reconnaît à sa démarche étrangement dépourvue d'assurance. Du poète on prétend qu'il adore le mot. J'y consens, dans cette mesure où l'on me concédera qu'adorer signifie avoir peur. La crainte du langage est le commencement de la sagesse poétique.

Pierre-Alain Tâche (« La boîte à fumée », Cahier de la Renaissance vaudoise) ne le sait pas encore. Il ne frôle pas les abîmes ; il n'a pour le moment rien à redouter des trous d'air ; il s'installe en terrain connu. Ses poèmes surgissent du vieil humus national. Intimiste, il écrit une poésie de chevet, nourrie non pas d'idées mais d'images reçues : Jaccottet passe à Chessex qui la refile à Tâche l'image-mère de la lampe. Il serait souhaitable qu'il se débarrasse de toute une verroterie : le collier ou le jade vont à une idole, mais un poème en est gâté. De même, libre à lui de se constituer un bestiaire — à chaque poète le sien, aux lecteurs l'arche de Noé — à la condition d'y faire figurer mieux que des elfes.

Lisez pourtant ces quelques vers :

SATURATION

Les fruits pourrissent au soleil
Et le tanin dépose au ventre des flacons
Des stigmates
Il pleut parfois des vies entières
Or nous langues pendantes
Repus de chairs à point
Voleurs de cépage ou d'agape
Nous attendons que vienne un jour de plein sourire
Simplement nous pensions tout ignorer des mouches.

Tâche a-t-il la grâce ? Poser la question pour l'instant suffira. Qu'il se défie en tout cas de la métaphore : cette valeur sûre, ce placement de père de famille fait souvent le malheur des poètes.

Cherpillod.

Des gaz qui font vomir

L'emploi des gaz dans des opérations militaires. Encore un échelon dans l'escalade vers la guerre totale et chimique ; encore un degré dans notre accoutumance à tout accepter.

Inquiétante de surcroît la justification que M. Macnamara a donné de l'opération. Il s'agissait de délivrer deux prisonniers américains. Donc le recours aux gaz était légitime !

Cela signifie que les Etats-Unis n'acceptent pas les risques d'une guerre dans laquelle ils s'engagent pourtant. Ils envoient plusieurs milliers d'hommes se battre ; mais que ces hommes soient victimes de la lutte est à leurs yeux une insulte nationale. Et si les hasards des combats faisaient qu'une centaine d'Américains soient tués dans une seule embuscade ou dans un attentat ? Que se passerait-il ?

N'oublions pas cette tentation stratégique permanente pour les militaires du Pentagone : détruire la puissance nucléaire de la Chine pendant qu'il est temps et que la chose est facile.

Nous écrivons ces lignes au moment où la radio nous apprend que l'ambassade américaine à Saïgon vient de sauter. Il y aura repréailles. Encore un échelon de l'escalade.